

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-441** intitulé « *Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec* ».

L'objet dudit règlement vise à permettre l'occupation d'un local par le CPE le Pitchounet au 185, avenue Bloomfield afin qu'il puisse continuer à offrir un service de garderie dans l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 10 avril 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Marie-France Paquet, avocate

